

ST GERMAIN LESPINASSE

INFOS MUNICIPALES



N° 12
Mai 2012



Réuni le 11 avril, le conseil municipal a décidé de maintenir au même taux les 3 taxes ménages que sont la taxe d'habitation, l'impôt sur le foncier bâti et le foncier non bâti. Bien sur, le maintien de ces taux ne signifie pas que votre avis d'imposition ne bougera pas. L'augmentation des bases calculées par les services de l'Etat, les prélèvements effectués par la communauté de communes (taxe d'habitation) et par le conseil général (taxes foncières bâti et non bâti) sont autant de paramètres qui entrent dans le calcul de la somme à payer en final et que nous ne maîtrisons pas.

Ne pas augmenter sa fiscalité locale est un signal envoyé à nos administrés. Conscients des difficultés liées à cette crise que nous traversons, vos représentants, élus de proximité, ont donc reconduits les taux en vigueur depuis 3 années consécutives.

Au cours de cette réunion du 11 avril, le conseil municipal a également adopté ses budgets de fonctionnement et d'investissement.

Concernant la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, prélèvement effectué avec les taxes foncières, vous aurez l'agréable surprise de constater une diminution du taux de prélèvement. Cette diminution vient pour parti de la baisse du tonnage collecté et destiné à l'enfouissement. La diminution de nos ordures ménagères non recyclables est la conséquence de l'effort fait sur le tri sélectif de nos déchets. Pour cette fois, l'effort fait par chacun se traduit par une diminution de la T E O M. Continuons dans cette voie ; même si l'on ne peut pas garantir une baisse chaque année, au moins peut-on en atténuer son augmentation.

André MEANT

St GERMAIN LESPINASSE vendredi 8 Juin

FETE DE LA MUSIQUE JAZZ

18H30-22H30

invité BIG BAND de ROANNE

21H00

PARTAGEONS + QUE DE LA MUSIQUE



BUDGET PRINCIPAL 2011

Synthèse des comptes administratifs

Section fonctionnement

Recettes

Impôts et taxes	327 749,41€
Dotations et participations	201 429,56€
Autres produits de gestion courante	42 948,71€
Atténuations de charges	16 938,41€
Produit des services	3 217,38€

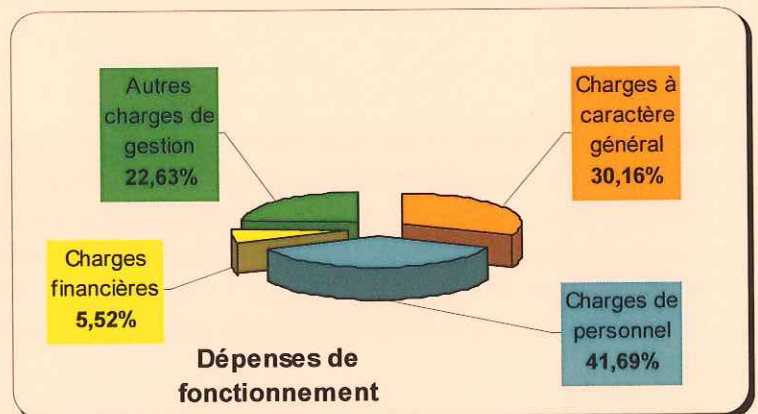
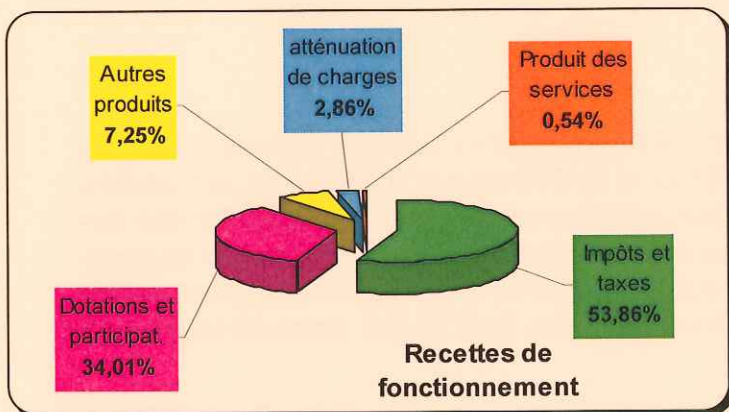
Total des recettes 592 283,47€

Dépenses

Charges à caractère général	135 924,70€
Charges de personnel	187 933,70€
Charges financières	24 890,70€
Autres charges de gestion courante	101 987,88€

Total des dépenses 450 736,98€

Excédent de fonctionnement 141 546,49€



Section investissement

Recettes

Affectation résultat excédent de fonct.	179 527,78€
F C T V A	23 526,67 €
T L E	9 334,00 €
Enveloppe cantonale (solde 2010)	1 119,00€
Subvention région (non affectée)	300,74€
Emprunt	61 000,00 €
Enveloppe cantonale 2011	9 383,00€
Conseil Général voirie 2011	16 011,00€
Conseil Général solde maison des associations	18 117,00€
Participation association Persigny	1 448,00€

Total des recettes 319 767,19€

Dépenses

Remboursement capital des emprunts	55 796,73 €
Acquisition gare S N C F	60 835,85€
Bâtiments communaux (Caisse d'Epargne; stade; poste; complexe sports Et loisirs; clôture maison des associations)	53 638,15€
Voirie 2011 (chemin CHATELARD)	44 134,04€
Solde maison des associations	2 217,96€
Solde statues église	1 731,81€
Solde voirie 2010 (pont des Athiauds)	2 915,61€
Panneaux signalisation	1 656,32€
Illuminations	2 055,92€
Matériel et mobilier (tableaux école)	770,40€
Aménagement rue croix Saint Claude	26 742,92€

Total des dépenses 252 495,71€

Excédent d'investissement 67 271,48€

Comptes administratifs 2011

Présentés par Mr Le Maire lors de la réunion de conseil municipal du 7 mars 2012, les conseillers ont voté sous la présidence du 1^{er} adjoint (le Maire devant quitter la séance lors de ce vote) les comptes administratifs pour le budget principal et pour le budget assainissement.



Pour ne pas vous submerger de chiffres, seul le budget principal vous est présenté ci-contre, et ce, de la manière la plus synthétique possible. Si vous souhaitez connaître les dépenses et recettes dans les moindres détails, que ce soit pour le fonctionnement ou l'investissement, vous pouvez venir en Mairie. Un document appelé « journal des écritures » est consultable.

Budgets prévisionnels 2012

Le budget 2012 a été voté le 11 avril 2012. Le fonctionnement s'équilibre à 652 211€ et l'investissement à 646 773€. Si le fonctionnement s'apparente à un « copié collé » de l'exercice précédent, la prévision d'investissement connaît une augmentation importante.



Cette augmentation de dépenses d'investissement se traduira par la mise en route de plusieurs programmes, parmi lesquels la restauration du grand couvert et de son grenier à blé ; quelques aménagements du cimetière et le début de la restructuration du groupe scolaire.

Pour être en équilibre, la commune devra avoir recours cette année à un emprunt que justifie l'importance des travaux à envisager au groupe scolaire.

Restructuration du groupe scolaire

L'usure du temps et le passage de plusieurs générations de petits germanois aidant, le groupe scolaire mis en service en 1975 a besoin d'une sérieuse restructuration.

Une chaudière au fuel produit la chaleur qui est ensuite restituée dans chaque classe par des radiateurs reliés entre eux par un système dit « mono tube acier ». Si l'on peut souligner la robustesse de ces équipements qui datent de 1975, force est de constater leur gourmandise énergétique et leur piètre rendement.

D'origine également, les menuiseries en bois à simple vitrage sont loin, en terme d'isolation, des performances de ce que l'on installe aujourd'hui.

Ce constat partagé par l'ensemble des conseillers municipaux a engagé une réflexion sur le niveau de restructuration et la nature des travaux à réaliser. Si le remplacement du chauffage et des menuiseries ainsi que l'installation d'une ventilation mécanique sont incontournables, d'autres pistes telles que l'isolation des murs et l'accessibilité sont étudiées. L'assistance d'un cabinet d'architecte étant obligatoire à ce niveau d'exigences, nous travaillons actuellement avec un professionnel en la matière. A nos besoins liés aux économies d'énergies attendues, s'ajoute le fait que tous les travaux devront se faire sans trop perturber la vie scolaire. Si les techniques d'aujourd'hui proposent une, voire plusieurs solutions adaptées à nos préoccupations, les choix qui seront faits devront être compatibles avec nos possibilités financières.

Ce dossier entre dans le CoCS (contrat communal simplifié) signé avec le conseil général dont nous attendons la contractualisation et la notification de la subvention espérée. Nous recherchons également d'autres financements qui pourraient venir en complément.



Grand couvert - grenier à blé

Parmi les travaux programmés dans le cadre du Contrat Communal Simplifié avec le Conseil Général de la Loire, figure la remise en état du grand couvert. La restauration de ce bâtiment comprend : la réfection de la toiture, le remplacement des portails et le ravalement des façades. Le crépis sera exécuté par un jeune auto entrepreneur qui maîtrise parfaitement la technique de l'enduit à la chaux projetée à la truelle.



Les murs du petit bâtiment appelé « grenier à blé » seront eux aussi crépi par cet artisan. Sur ce site, il travaillera le jeudi matin, jour de marché, pour montrer sa technique.

Lorsque tout ce chantier sera terminé, les problèmes de gouttières sur la toiture du grand couvert seront traités. Le ravalement des façades améliorera l'esthétique et la pérennité de ces deux bâtiments. Le tout participant à l'embellissement de cet espace centre bourg.

Travaux rue Croix Saint Claude

Les travaux de la rue Croix Saint Claude ne sont pas terminés. Actuellement, pilotés par le S I E L (syndicat intercommunal des énergies de la Loire), ont lieu les travaux d'enfouissement et de renforcement du réseau électrique. Un transformateur supplémentaire a été installé pour répondre à la nouvelle demande d'électricité liée à l'évolution de ce quartier : 3^{ème} tranche du lotissement « le clos des vignes » et autres projets de constructions.

L'éclairage public de la rue sera repris. Si les candélabres déjà en place restent en l'état, les lanternes installées sur les poteaux électriques seront remplacées puisque ces poteaux béton seront déposés du fait de l'enfouissement du réseau.

Le revêtement de la chaussée, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le Conseil Général de la Loire, doit se faire prochainement.

Ce n'est que lorsque ces travaux de voirie et d'électricité seront terminés que la commune pourra solliciter l'entreprise LARRUE pour terminer le chantier. Les travaux restant à faire sont le rajout de sablon de finition sur les trottoirs ouverts au cheminement piétonnier, la réalisation du plateau ralentisseur et la mise en place de sa signalétique.



Cimetière

L'évolution des pratiques funéraires est un fait indiscutable. Le recours à la crémation est de plus en plus fréquent.

Afin de répondre aux nouvelles demandes, l'espace cinéraire va être aménagé pour proposer une autre forme d'inhumation. En plus du columbarium déjà existant, un puits de dispersion sera installé et permettra aux familles de répandre les cendres dans cet espace dénommé jardin du souvenir. Une stèle de granit érigée à proximité de ce puits de dispersion permettra de coller une plaque mentionnant les renseignements d'usage concernant le défunt.

Les anciennes concessions que nous avons répertoriées et qui sont actuellement abandonnées seront relevées progressivement et les restes placés dans un ossuaire du caveau municipal.

Faisons maigrir nos poubelles (vite ça déborde)



Fort des résultats déjà obtenus, limiter le volume de nos ordures ménagères doit rester une préoccupation. Si la diminution constatée du tonnage des déchets enfouis s'est organisée en améliorant sans cesse la pratique du tri sélectif, il est un nouveau gisement qui peut lui aussi contribuer à cet objectif : la diminution des déchets organiques dans nos poubelles.

Les déchets organiques sont :

les déchets alimentaires : restes de repas (sauf la viande et le poisson), épluchures, fruits et légumes abimés, coquilles d'œufs, marc de café, etc.....

les déchets verts : tonte de gazon, feuilles mortes, taille de haie, fleurs fanées, etc.....

Ces déchets organiques ont la caractéristique d'être complètement biodégradables. Ils sont fermentescibles, c'est-à-dire qu'ils peuvent être traités par compostage. Le compostage peut se faire soit individuellement, soit collectivement par quartier ou lotissement. Dans un premier temps, la municipalité va mettre en place, à proximité du grand couvert, un site de compostage collectif. Une réunion d'information sera organisée le mardi 12 juin à 20h00, à la maison des associations. L'ambassadrice du tri en assurera l'animation. Venez donner votre avis, poser toutes vos questions sur le compostage et récupérer votre bio-seau.



Lutte contre la pollution

Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages. C'est le nom de la charte d'engagement que notre commune a signé ce 21 avril à Ambierle. Cette démarche initiée par la Communauté de Communes de la Côte Roannaise a pour objectif la diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires.

Les employés municipaux des quatre communes inscrites dans cette opération ont participé à un stage de sensibilisation sur les effets de l'usage excessif des désherbants.

Il est sûr que nous ne prétendons pas stopper du jour au lendemain l'utilisation de ces produits, mais au moins pouvons nous la diminuer de façon significative. Pour ce faire, certains espaces publics ne seront plus traités comme les années précédentes. Dans ces endroits, les riverains, s'ils ne s'accommodent pas du changement de leur environnement proche, pourront à leur initiative se débarrasser des herbes qu'ils jugent de trop.

DIVAGATION DES CHIENS

Nous rappelons aux propriétaires de chiens qu'ils ne doivent en aucun cas les laisser divaguer. Nous constatons et recevons en mairie des appels concernant ce problème avec plusieurs animaux différents, certaines divagations entraînant des destructions de volailles.

La distance à partir de laquelle un chien est considéré comme divaguant est de 100 mètres en dehors du contrôle de son maître ou du domicile.



ECOLE PRIVEE Saint Germain Lespinasse

Etablissement catholique privé d'enseignement
Sous contrat d'association

*L'école privée de Saint Germain Lespinasse accueille les enfants
de la petite section (2 ans) jusqu'au CM2.*

Ecole privée 1 (maternelle au CP)

244 rue D'Enfer
04 77 64 54 18

Ecole privée 2 (CE2 au CM2)

21 rue Des Ecoles
04 77 64 55 95

Ecole Labellisée Eco-Ecole par l'OF-FEEE :

Office Français de la Fondation pour l'Education à l'Environnement en Europe

L'école est inscrite dans une démarche de développement durable. Chaque année, un thème différent est travaillé et des éco-gestes sont mis en place :

Les déchets : tri sélectif

L'eau : récupération des eaux de pluie pour le jardinage...

La biodiversité : construction de nichoirs pour observer les oiseaux.....

Ecole Catholique :

L'école propose des temps forts, des temps de célébrations, des actions de solidarité en lien avec la Paroisse. *(en dehors des temps scolaires)*

*Un blog a été mis en place pour présenter la vie de l'école :
<http://ecoleprivee2.free.fr/dotclear/>*

Fêtes des écoles

L'école est finie !!!

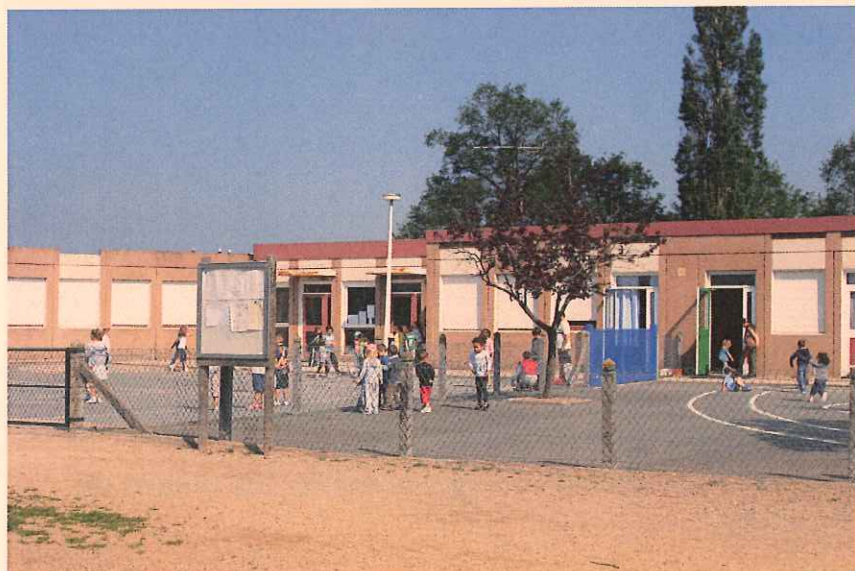
Pas encore, mais la fin de l'année est proche; les élèves et les enseignants vous convient

Le vendredi 29 Juin : fête de l'école publique

Le samedi 30 juin : fête de l'école privée

ECOLE PUBLIQUE

L'école primaire publique accueille les enfants du village, de la maternelle (à partir de 2 ans) au CM2.



A la rentrée prochaine, 128 enfants seront répartis dans les 5 classes de l'école.

Pour les demi-pensionnaires, le repas de midi est préparé sur place par une cantinière. D'autre part, une garderie accueille les enfants le matin à partir de 7h15 et le soir jusqu'à 18h30

Estelle LUTZ, directrice de l'école se tient à votre disposition pour tout renseignement. Vous pouvez la contacter au 04 77 64 52 82

PREVENANCE TRAVAUX

Le nouveau service gratuit d'ERDF, « prévenance travaux » vous offre la possibilité d'être informé en amont par e-mail des coupures d'électricité pour travaux programmés.

L'information transmise concernera la nature des travaux, la localisation et les plages des horaires de coupure.

Alors n'hésitez plus, suivez la processus ci-dessous et rendez-vous sur

www.erdf-prevenance.fr

1 ERDF a développé le service Prévenance Travaux via un portail internet.

ERDF s'appuie sur les collectivités locales pour faire connaître le service

2 Les clients particuliers s'inscrivent sur le site dédié en renseignant leur adresse email et leur n° de portable.

Accès grâce au n° de PDL (14 chiffres) présent sur les factures d'électricité.

3 Les chargés de travaux RIP ERDF planifient les interventions dans inforéseau.

Ceci génère l'envoi des coordonnées clients concernés par la coupure au portail erdf-prevenance.

Un mail est alors envoyé aux clients qui se sont inscrits au service Prévenance Travaux (ceux qui ont renseigné leur adresse email)

Délai : 15 jours avant l'intervention

4 Les clients reçoivent 15 jours avant les travaux programmés un mail leur indiquant la coupure d'électricité (date, plage horaire).

Le client peut ainsi anticiper et s'organiser



C C C R - Solidarité internationale



Dans le cadre de sa compétence Enfance Jeunesse, la Communauté de Communes de la Côte Roannaise, et son équipe d'animateurs, organise **vendredi 15 juin 2012 à 20h30** une rencontre à Saint-Germain-Lespinnasse à la **maison des associations**.

Un groupe d'une dizaine de jeunes adolescents viendront présenter leurs projets avec entre autres le camp d'été 2012, leurs actions d'autofinancement mais surtout leurs motivations pour mettre en place un projet de solidarité internationale avec la commune de Pagouda au Togo. Cette rencontre se voudra avant tout interactive. Les jeunes de Saint-Germain-Lespinnasse nés entre le 1er septembre 1995 et le 30 juin 1998 sont cordialement invités à venir échanger, et pourquoi pas à intégrer le groupe ados de la CCCR.

Renseignements à la Communauté de Communes de la Côte Roannaise au 04 77 64 21 33 ou au 06 66 35 99 30.

L'Harmonie de St Germain Lespinnasse

2012 année Jazzy

Sous l'intitulé «La Germaine fait son Jazz », l'Harmonie de St germain Lespinnasse présentera le **8 Juin , son répertoire 2012**

Cette **FETE DE LA MUSIQUE JAZZ** organisée par l'association HARMONIE de Saint GERMAIN LESPINASSE se fera en collaboration avec le Big Band de Jazz de Roanne .

Début vers 18H30 : Apres la classe d'orchestre ,les Zoranges et la batucada , l'Harmonie assurera la première partie du spectacle de 19H30 à 20H30, Le BBR emmènera les spectateurs jusqu'au bout de la nuit Jazzy avec 1h15 de musique environ.

Ce programme jazz de l'harmonie, sous la direction de Christophe et Armelle est basé sur les standards des grands orchestres de Duke Ellington et Glenn Miller suivis de morceaux de variété jazz (Une comédie musicale et la bande son d'un film célèbre) qui laisseront s'exprimer quelques solistes . Le programme sera complété par 2 morceaux plus modernes un peu funky faisant la part belle aux percussions et rythmiques obstinées.

Tout le spectacle est gratuit

.....espérons que la météo sera de la partie ? ! sinon , pas de problème , le complexe sportif accueillera musiciens et spectateurs .

Qui disait qu'il fallait être à Paris ou Vienne pour avoir droit à une affiche Jazz intéressante ?

Une fête de la musique à la campagne , dans une ambiance détendue , comme vous en rêvez tous . Ce sera chose faite **le 8 Juin à St Germain**

Une bonne soirée en perspective à réserver immédiatement .

Buvette et restauration sur place à partir de 18H30 au complexe sportif

Comité des fêtes

La dynamique équipe nouvellement formée organisait mi-mai une première brocante. Malgré une météo incertaine, ce vide grenier a regroupé pas moins de 48 exposants.

Pendant toute la journée un public nombreux a parcouru les rues du village.

La prochaine manifestation prévue est le **13 Juillet avec la paëlla** suivi du **feu d'artifice**.

Espérons que le beau temps sera cette année au rendez vous. Rappelez vous, l'an dernier les feux n'ont pas été tirés à cause de la météo et de l'absence de comité des fêtes.

Classes en 2

C'est le **samedi 22 septembre** que se déroulera la **fête des classes en 2**. Une équipe jeune et dynamique a bien voulu s'atteler à la tâche et mettre sur pied cette journée.

En début d'après midi les traditionnelles photos de classes commenceront les festivités. Ensuite, les « classards » défileront dans les rues. Après le vin d'honneur, il sera temps de savourer le repas préparé par les frangines. La soirée se terminera sur quelques pas de danse.

Retrouvez les lettres info, les comptes rendus des conseils municipaux et d'autres actualités germanoises sur

www.saint-germain-lespinasse.com